

« **institution financière** » s'entend d'un intermédiaire financier, ou autre entreprise, qui est autorisé à exercer des activités commerciales et qui est réglementé ou supervisé à titre d'institution financière en vertu de la législation de la Partie sur le territoire de laquelle il est situé;

« **investissement** » s'entend :

- a) d'une entreprise;
- b) d'actions et d'autres formes de participation au capital social d'une entreprise;
- c) d'obligations, d'obligations non garanties et d'autres titres de créance d'une entreprise;
- d) d'un prêt à une entreprise;
- e) nonobstant les sous-paragraphes c) et d) de la présente définition, un prêt consenti à une institution financière ou un titre de créance émis par une institution financière est un investissement uniquement s'il est considéré comme capital réglementaire par la Partie sur le territoire de laquelle l'institution financière est située;
- f) d'un avoir dans une entreprise donnant droit au propriétaire à une part des revenus ou des bénéfices de l'entreprise;
- g) d'un avoir dans une entreprise donnant droit au propriétaire à une part des actifs de l'entreprise au moment de la dissolution;
- h) des intérêts découlant de l'engagement de capitaux ou d'autres ressources sur le territoire d'une Partie pour une activité économique exercée sur ce territoire, par exemple en vertu :
 - 1) soit de contrats qui supposent la présence de biens de l'investisseur sur le territoire de la Partie, y compris des contrats clé en main ou des contrats de construction et des concessions en vue de la recherche et de l'extraction de pétrole et d'autres ressources naturelles,
 - 2) soit de contrats dont la rémunération dépend en grande partie de la production, des revenus ou des bénéfices d'une entreprise;
- i) des droits de propriété intellectuelle;
- j) de tout autre bien meuble, corporel ou incorporel, ou bien immeuble et tous droits connexes de propriété acquis dans le dessein de réaliser un bénéfice économique ou utilisés à cette fin ou à d'autres fins commerciales;